



# JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

✉ : 28 rue des Petits Hôtels 75010 Paris - 🌐 : [www.fecfo.fr](http://www.fecfo.fr)

☎ : 01.48.01.91.90 - 📠 : 01.48.01.91.92 – [secretariat@fecfo.fr](mailto:secretariat@fecfo.fr)

58<sup>ème</sup> année n°7536 Hebdomadaire Le 24/11/2009 Edition Economique et Syndicale n°10/S/OG/09 ISSN PROV 006351

## **Conseil National** **Paris, les 17 et 18 novembre 2009**

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres vient de se dérouler les 17 et 18 novembre à Paris. Les militants de la FEC ont largement débattu de la situation économique et particulièrement de la crise sociale qui ne fait que s'aggraver. Ils ont constaté que face à cette situation dramatique pour beaucoup de salariés français, aucune mesure sérieuse n'a réellement été prise afin de passer le cap de cette crise profonde et d'éviter d'en revivre une autre. En effet, tout est reparti "comme avant". Les établissements financiers ont recommencé leur spéculation tous azimuts sur les marchés et aucun correctif sérieux n'a été apporté aux divers "extras", bonus, stock-options et retraites chapeaux, que touchent les traders et dirigeants de ces établissements. De même, la question des paradis fiscaux bien que soulevée au G20, n'a pas été réglée.

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres estime que la situation mérite plus que jamais une action d'ampleur des salariés, afin de peser efficacement sur les décisions gouvernementales, tout comme l'exige notre Confédération et comme le refuse les autres centrales syndicales.

Les militants de la Fédération des Employés et Cadres sont satisfaits que la Confédération se soit désolidarisée des autres organisations syndicales et estiment qu'à l'heure actuelle, seule notre organisation syndicale est en capacité d'offrir une perspective aux salariés. A cet effet, le Conseil National de la FEC demande que la Confédération prenne des initiatives en ce sens et, particulièrement, l'organisation d'un grand rassemblement national.

Enfin, le Conseil National de la FEC a été informé, au cours de ses travaux, des perquisitions se déroulant dans les locaux de plusieurs structures syndicales (sauf à la CGT??) sous couvert de l'affaire UIMM, et notamment à la Fédération FO de la Métallurgie à qui la Fédération apporte son total soutien et témoigne de sa solidarité.

Le texte, ci-joint, de la résolution générale a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil National, témoignant ainsi de l'osmose d'analyse de nos militants mais surtout de leur responsabilité dans un contexte économique et social difficile et où la liberté et l'indépendance syndicale sont attaquées.

Serge LEGAGNOA  
Secrétaire Général de la FEC

# CONSEIL NATIONAL DE LA FEC FO

## 17 ET 18 NOVEMBRE 2009

### Résolution

Réuni les 17 et 18 novembre à Paris, **le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres CGT FORCE OUVRIÈRE réaffirme** son attachement aux principes énoncés par la Charte d'Amiens et, tout particulièrement, à l'indépendance syndicale.

Base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action, l'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, églises, sectes, et du patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT FORCE OUVRIERE qui a toujours défendu le pluralisme syndical.

À ce titre, **le Conseil National de la FEC condamne** toutes les tentatives visant à redéfinir le paysage syndical au détriment des intérêts des salariés et **continuera** d'incarner le syndicalisme libre et indépendant.

### SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

**Le Conseil National considère** que la crise économique actuelle n'est pas qu'une crise financière : il s'agit d'une crise de l'ensemble du système capitaliste. La compression des salaires et la baisse du pouvoir d'achat ont poussé les ménages à emprunter, ce qui s'est traduit par une aggravation sans précédent du surendettement.

**Le Conseil National s'élève** contre toutes les formes de communications mensongères visant à faire croire que la crise serait derrière nous, sous prétexte que la spéculation boursière repart de plus belle. Comment oser tenir de tels propos alors que l'année 2009 s'achèvera avec des millions de chômeurs supplémentaires et une importante augmentation de la pauvreté dans le monde ?

**Le Conseil National relève** que tous les récents sommets internationaux tenus ces derniers mois n'ont guère modifié la nature du système et **constate** leur inefficacité.

**Il réaffirme** que les questions de la répartition des richesses, de la réglementation des activités financières, de la monnaie et des normes internationales du travail sont essentielles.

**Le Conseil National exige** la suppression des paradis fiscaux.

**Le Conseil National revendique** l'interdiction des profits scandaleux issus de la spéculation financière et **réclame** la taxation des transactions financières.

## **FRANCE**

**Le Conseil National revendique** la mise en place urgente d'une politique de relance de la consommation par l'augmentation générale des salaires, des pensions et retraites, ainsi qu'une revalorisation du SMIC et des minima sociaux.

**Le Conseil National constate** que les différentes mesures gouvernementales, au premier rang desquelles le plan de relance, n'ont pas empêché une profonde dégradation du monde du travail.

Ainsi, des banques et l'industrie automobile ont été les principaux destinataires des moyens de l'État alors qu'elles ont continué à réaliser des bénéfices et à supprimer des milliers d'emplois ou à délocaliser.

**Le Conseil National condamne** ces mêmes entreprises, qui malgré la crise, engrangent des profits pour le seul bénéfice de leur actionnariat et des primes et bonus pour leurs dirigeants.

De même, **le Conseil National condamne** la politique fiscale du gouvernement qui vise à réduire les prélèvements des entreprises (TVA sur la restauration, suppression de la taxe professionnelle, etc.) et à pénaliser l'ensemble des salariés.

**Le Conseil National rejette** notamment le projet de taxe carbone qui n'est, en fait, qu'une augmentation supplémentaire et déguisée de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP).

**Il réclame** l'instauration d'une véritable politique fiscale républicaine basée sur l'impôt sur le revenu.

Sur le plan de l'emploi, **le Conseil National s'insurge** contre les licenciements et les suppressions d'emplois opérés par le patronat qui profite de la crise économique.

**Le Conseil National revendique** l'arrêt des licenciements, **exige** la mise en place d'un moratoire et le remplacement de tous les salariés partant à la retraite par des embauches en CDI à temps plein.

En conséquence, **le Conseil National revendique** le rétablissement d'un dispositif de type ARPE, départ en contrepartie d'embauche.

Plus généralement, **il revendique** l'instauration d'un véritable contrôle du licenciement par l'inspection du travail.

**Le Conseil National constate** que la vague de suicides dans tous les secteurs d'activités publics et privés met en évidence la souffrance au travail.

La prise en charge nécessaire des risques psychosociaux ne peut avoir pour finalité d'exonérer l'employeur de ses responsabilités en matière d'organisation du travail et de conditions de travail.

**Le Conseil National réaffirme** que l'amélioration permanente des conditions de travail est un des principaux outils de la lutte contre la souffrance au travail.

**Le Conseil National rappelle** que cette revendication reste au cœur de l'action et de la lutte syndicale.

Face à l'individualisation du travail qui isole et détruit le salarié, **le Conseil National prône** la défense des droits conventionnels et des garanties collectives.

Dans le même esprit, **le Conseil National demande l'abrogation de** la Loi du 10 août 2009 qui banalise et étend le travail dominical en légalisant des comportements délictueux que Force Ouvrière a fait condamner par les tribunaux.

**Il demande** à la Fédération de poursuivre les actions entreprises et **confirme** le mandat donné à la FEC pour préserver le repos dominical des salariés.

**Il appelle** les syndicats concernés par l'application de ce nouveau dispositif à user de tous les moyens à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical.

Plus généralement, **le Conseil National condamne** l'extension de la précarité sous toutes ses formes. **Il rappelle** que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire. De plus, **il condamne** les politiques patronales et gouvernementales en direction des femmes et des jeunes qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle. **Il condamne** également le recours au temps de travail partiel imposé.

De ce fait, **il revendique** l'instauration de pénalités financières pour les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires, aux stagiaires et au télétravail.

**Il rejette** toute discrimination à l'embauche et **demande** que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche de personnes en situation de handicap.

## **1. Assurance maladie**

En se refusant d'aborder le problème du financement de la Sécurité Sociale en laissant ainsi filer le déficit, le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité, sauf à vouloir démonter de façon préfabriquée et délibérée le prétendu « trou de la sécu ».

Par ailleurs, **le Conseil National réaffirme** son opposition à la loi BACHELOT (Hôpital, Patient, Santé, Territoires) et à la mise en place des ARS, qui privent les salariés du droit à gérer leur salaire différé et qui organise l'étatisation de l'assurance maladie qui pourrait demain faciliter sa privatisation.

**Le Conseil National rappelle** que la loi de 1950 sur les conventions collectives est toujours en vigueur et **condamne** le refus du gouvernement d'appliquer la CCN de manière pleine et entière, aux différents employés et cadres des organismes de Sécurité Sociale, dans le cadre du transfert des agents de ces divers organismes de l'assurance maladie vers les ARS.

En creusant et en laissant ainsi filer le déficit, le gouvernement fait la preuve du caractère préfabriqué et délibéré du fameux « trou de la Sécu ».

**Le Conseil National exige** l'arrêt de la politique des exonérations patronales et l'arrêt de la CSG. Ce véritable sabotage a pour but de réduire davantage les dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie pour favoriser l'émergence du secteur privé.

**Le Conseil National condamne** également les mesures de rationnement et de déremboursement contenues dans le Projet de Loi de Finance Sécurité Sociale 2010 et, de façon plus large, toutes les mesures qui constituent un obstacle à l'accessibilité pour tous, à des soins de qualité (franchises, forfaits, etc.).

**Il rejette** l'instauration d'un quatrième jour de carence, la privatisation du contrôle des arrêts médicaux, la fiscalisation des indemnités journalières sur les accidents du travail.

## **2. Retraite**

**Le Conseil National s'oppose**, par avance, à la nouvelle remise en cause programmée du système de retraite par répartition visant à favoriser à nouveau les fonds de pension au travers notamment :

- ↳ du report de l'âge légal,
- ↳ de l'augmentation du nombre de trimestres à valider,
- ↳ de la transformation du régime de base en systèmes individuels par point.

**Le Conseil National rappelle** son attachement au retour des 37,5 années de cotisation pour une retraite à taux plein et à 60 ans calculée sur les 10 meilleures années.

**Le Conseil National revendique** le maintien des derniers régimes paritaires AGIRC et ARRCO.

**Pour le Conseil National**, une réforme des retraites ne peut se concevoir qu'à condition de lui donner les moyens de financement nécessaires à la solidarité intergénérationnelle. Si le gouvernement a été capable de trouver des milliards à injecter dans le système financier, c'est bien la preuve que des moyens existent, pour pérenniser le système de retraite par répartition.

Enfin, **le Conseil National rejette** toute idée de capitalisation et **rappelle** que la crise économique s'est traduite par des millions d'emplois perdus mais aussi par l'effondrement des systèmes de retraite anglo-saxons.

## **3. Pôle emploi**

**Le Conseil National rappelle** l'opposition de FORCE OUVRIERE à la fusion entre Assurance Chômage et ANPE, nuisible et néfaste tant pour les demandeurs d'emploi que pour les agents et **constate** que malheureusement, les faits nous donnent raison.

**Le Conseil National revendique** la suspension immédiate du déploiement des sites mixtes et l'arrêt total de la mise en œuvre de l'entretien unique. **Il exige** des embauches en CDI avec de véritables formations professionnelles, et le maintien des deux filières d'activité originelles : indemnisation et placement.

**Le Conseil National se félicite** de la signature de la nouvelle convention collective des personnels de Pôle Emploi.

**Le Conseil National s'oppose** au placement des demandeurs d'emploi confié à des entreprises privées par la direction de Pôle Emploi, à l'externalisation des activités de service aux usagers et notamment de l'accueil téléphonique.

**Le Conseil National se félicite** de l'accord sur l'amélioration de l'indemnisation du chômage partiel, mais **il tient à dénoncer** l'attitude de nombreux employeurs qui dénaturent le système en instaurant des périodes de chômage partiel injustifié économiquement.

#### **4. Services publics**

**Le Conseil National constate** que la mise en œuvre de la R.G.P.P. (réforme générale des politiques publiques) constitue une véritable tentative de démantèlement des services publics et de la fonction publique.

**Il en réclame** l'abandon immédiat.

De même, **le Conseil National exprime** son opposition au projet de loi Balladur-Marleix de réforme territoriale qui vise à supprimer les départements et à distendre les liens entre les citoyens et les élus locaux.

**Le Conseil National revendique** l'abandon immédiat de toutes les privatisations en cours ou à venir, notamment à La Poste et à la SNCF.

**Il réaffirme**, par ailleurs, son attachement à l'école laïque républicaine gratuite et obligatoire et **dénonce** le financement de l'enseignement privé par des fonds publics.

#### **5. Liberté syndicale**

**Le Conseil National réaffirme** sa condamnation de la Loi du 20 août 2008 qui constitue une atteinte à la liberté syndicale et de négociation ainsi qu'à la hiérarchie des normes.

**Il se félicite** de la démarche entreprise par le Bureau confédéral auprès de l'OIT (organisation internationale du travail) et du résultat obtenu par l'UD FO du Finistère devant le Tribunal d'Instance de Brest. **Il soutient** toute initiative qui vise à faire rétablir la libre désignation des délégués syndicaux.

**Il rappelle** que la branche constitue le niveau de négociation qui garantit le mieux l'égalité entre tous les salariés d'un même secteur d'activité.

Opposé à toute remise en cause des conventions collectives et des accords de branche, **le Conseil National appelle** tous les syndicats affiliés à la FEC à négocier des accords collectifs au niveau des branches, plus favorables aux salariés que la loi, et **rejette**, dans ce cadre, la mise en place de commissions paritaires locales dans les branches professionnelles telle que prévue dans la négociation sur le dialogue social dans les TPE.

**Il condamne** la tentative de remodelage du paysage syndical menée par la CGT, CFDT, le MEDEF, la CGPME et le gouvernement visant, notamment, à faire disparaître la CGT FORCE OUVRIERE, organisation libre, déterminée et indépendante, attachée au respect des valeurs républicaines.

**Il dénonce** les discriminations et attaques dont sont victimes les militants.

Afin de mettre en échec une telle entreprise, **le Conseil National de la FEC appelle** solennellement à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par FORCE OUVRIERE, passant par un effort sans précédent de syndicalisation et par une progression aux élections professionnelles.

**Le Conseil National se félicite** de la position de la Confédération qui a refusé de poursuivre les journées d'action à répétition et **approuve** sa proposition d'organiser une grève interprofessionnelle de 24 heures.

**Le Conseil National se prononce** pour l'organisation d'un rassemblement national de FO afin d'affirmer et de défendre les positions et revendications de notre organisation syndicale.

**Le Conseil National appelle** tous les travailleurs attachés à la liberté et à l'indépendance, et déterminés à faire valoir leurs droits, à rejoindre les rangs de la CGT FORCE OUVRIERE.

Paris, le 18 novembre 2009

*Votée à l'unanimité des présents*

**Conseil National de la FEC FORCE OUVRIERE  
Paris, les 17 & 18 novembre 2009**

**MOTION DE SOUTIEN  
A LA FÉDÉRATION FO DE LA MÉTALLURGIE**

Les militants de la Fédération des Employés et Cadres réunis en Conseil National FO à Paris les 17 et 18 novembre 2009 ont pris connaissance des perquisitions liées à l'affaire UIMM et menées dans différentes structures syndicales, et notamment dans les locaux de la Fédération FO de la Métallurgie.

A cette occasion, le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FO tient à exprimer sa solidarité et à apporter son total soutien aux militants de la Fédération FO de la Métallurgie FO.

Enfin, le Conseil National de la FEC FO tient à souligner et à dénoncer un acharnement politico-judiciaire destiné à jeter l'opprobre sur les syndicats de salariés et à remettre en cause l'indépendance et la liberté syndicale.

Paris, le 18 novembre 2009

**ATTENTION :**

L'adresse mail du secrétariat général a changé :

**[secretariat@fecfo.fr](mailto:secretariat@fecfo.fr)**